

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

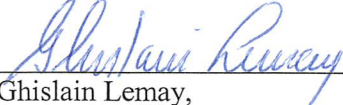
**AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, que la municipalité de Saint-Paulin a vendu deux terrains désignés comme suit :

- a) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE (5 333 976) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à monsieur Michel Frappier et à madame Suzie Julien, pour la somme de 7 502.63\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de onze mille sept cent treize dollars (11 713.00\$).
- b) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (5 333 977) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à monsieur Michel Frappier et à madame Suzie Julien, pour la somme de 7 041.50\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de onze mille soixante-seize dollars (11 076.00\$).

Cet avis est publié conformément à l'article 6.1, du Code des municipalités (L.R.Q. c. C-27.1).

**DONNÉ** à Saint-Paulin, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier